

**ARRETE DU MAIRE N° 51/2026****Réglementation du stationnement rue de la République  
et avenue de Verdun devant le monument FFI  
le dimanche 23 août 2026**  
-----

Le Maire d'Ardentes,

VU les articles L 2213-1 à L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la tenue de la manifestation commémorative de la bataille d'Ardentes et l'hommage rendu au monument FFI au droit du terrain de boules et au droit de la plaque commémorative située rue de la République le dimanche 23 août 2026,

CONSIDERANT la nécessité d'interdire le stationnement Avenue de Verdun autour du monument FFI au droit du terrain de boules et au droit de la plaque commémorative rue de la République pour assurer la sécurité du cortège et des usagers de la route,

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Le stationnement est interdit le dimanche 23 août 2026 de 9H00 à 11H00 autour du monument FFI Avenue de Verdun au droit du terrain de boules et devant la plaque commémorative située rue de la République.

Article 2 : La brigade de gendarmerie d'Ardentes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie et sur les lieux de la manifestation.

Article 3 : Ampliations du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie d'Ardentes,
- Le responsable des services techniques communaux.

Fait à Ardentes, le 1<sup>er</sup> juillet 2026

Madame la Maire,  
  
Pascale GRENOUILLOUX

